

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		1	2	3	4
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	FR0013245610	US05583JAC62 / US05584KAC27	JP525021FJ11	JP525021DJ13
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)				
3	Droit régissant l'instrument	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	10 000 000,00	1 250 000,00	23 700 000,00	1 100 000,00
9a.	Devise	JPY	USD	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	30/03/2017	23/10/2017	25/01/2018	25/01/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	30/03/2032	23/10/2027	25/01/2028	25/01/2033
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,135%	3,500%	0,734%	0,917%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
36	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37					

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		5	6	7	8
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013312493	FR0013312501	FR0013323664	FR0013328465
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	750 000,00	750 000,00	70 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	EUR	EUR
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	31/01/2018	31/01/2018	23/03/2018	16/04/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	31/01/2024	31/01/2028	23/03/2026	16/10/2031
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,875%	1,625%	1,375%	2,000%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
36	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37					

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		9	10	11	12
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	AU3CB0252625	JP525021EJ79	JP525021CJ71	US05583JAE29 / US05584KAE82
3	Droit régissant l'instrument	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	japonais	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	330 000,00	40 000 000,00	10 900 000,00	750 000,00
9a.	Devise	AUD	JPY	JPY	USD
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	26/04/2018	12/07/2018	12/07/2018	12/09/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	26/04/2028	12/07/2028	12/07/2028	12/09/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,500%	0,989%	0,989%	4,625%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		13	14	15	16
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013368115	FR0013368123	US05584KAE82	FR0013375623
3	Droit régissant l'instrument	français	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	13 000,00	50 000,00	100 000,00	3 000 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	USD	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	28/09/2018	28/09/2018	05/10/2018	30/10/2018
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	28/09/2029	27/09/2030	12/09/2028	30/10/2028
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,116%	2,200%	4,625%	1,010%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		17	18	19	20
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021EK19	JP525021CK11	JP525021DK10	FR0013398971
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	japonais	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	50 000 000,00	66 200 000,00	25 000 000,00	10 000 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	25/01/2019	25/01/2019	25/01/2019	30/01/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	25/01/2024	25/01/2024	25/01/2029	30/01/2034
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon variable	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,258%	1,258%	1,499%	1,723%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		21	22	23	24
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013412343	FR0013426921	FR0013426939	FR0013426954
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	36 000 000,00	4 500 000,00	15 100 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	01/04/2019	24/06/2019	24/06/2019	24/06/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	01/04/2025	24/06/2024	24/06/2026	22/06/2029
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,000%	0,562%	0,634%	0,794%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
35	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
36	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37					

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		25	26	27	28
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0013429073	FR0013412343	FR0013455540	JP525021CKC7
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 250 000,00	50 000,00	1 000 000,00	46 500 000,00
9a.	Devise	EUR	EUR	EUR	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	26/06/2019	09/09/2019	24/10/2019	12/12/2019
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	26/09/2024	01/04/2025	24/02/2027	12/12/2024
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,625%	1,000%	0,500%	0,499%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée	Dette sénior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée	Dette sénior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		29	30	31	32
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	JP525021DKC5	US05583JAG76 / US05584KAG31	FR0013534674	US05583JAH59 / US05584KAH14
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)				
3	Droit régissant l'instrument	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	7 100 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1 350 000,00
9a.	Devise	JPY	USD	EUR	USD
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	12/12/2019	14/01/2020	15/09/2020	06/10/2020
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	12/12/2029	14/01/2025	15/09/2027	06/10/2026
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	non applicable	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	non applicable	15/09/2026; au pair	06/10/2025; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,683%	2,375%	0,5% / 3 months Euribor + 100bps	1,652% / SOFR + 152bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	no	no
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
36	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37					

Informations quantitatives/qualitatives :				
	33	34	35	36
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR00140004R7	FR0014000VG7	JP525021ALC9	JP525021BLC7
3 Droit régissant l'instrument	français	français	japonais	japonais
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)			clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	200 000,00	100 000,00	32 000 000,00	12 700 000,00
9a. Devise	USD	EUR	JPY	JPY
10 Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	13/10/2020	16/12/2020	10/12/2020	10/12/2020
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	13/10/2027	16/12/2030	10/12/2026	10/12/2030
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	non applicable	oui	oui	oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	non applicable	16/12/2029; au pair	10/12/2025; au pair	10/12/2029; au pair
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17 <i>Coupon ou dividende</i>				
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,826%	0,554% / 3 months Euribor + 84 bps	0,53% / 6-month JPY LIBOR +52 bps	0,70% / 6-month JPY LIBOR +62.8 bps
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	no	no	no	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

Informations quantitatives/qualitatives :				
	37	38	39	40
	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1 Émetteur				
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05583JAJ16 / US05584KAJ79	FR00140027U2	AU3CB0279529	US05583JAK88 / US05584KAK43
3 Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	français	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 250 000,00	1 000 000,00	125 000,00	1 000 000,00
9a. Devise	USD	EUR	AUD	USD
10 Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	20/01/2021	03/03/2021	20/04/2021	19/10/2021
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	20/01/2032	03/03/2031	20/04/2028	19/10/2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	non applicable	oui	oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	20/01/2031; au pair	non applicable	20/04/2027; au pair	19/10/2026; au pair
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	07/20/2027, 10/20/2027 and 01/20/2028	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>				
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	2,277% / SOFR + 131.2 bps	0,750%	2,20% / 3-month BBSW + 120 bps	2,045% / SOFR + +108.7 bps
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		41	42	43	44
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021CMC3	JP525021DMC1	FR0014007LL3	FR0014007LM1
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	français	français
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle		
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire. à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	9 000 000,00	14 900 000,00	750 000,00	1 000 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	EUR	EUR
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	16/12/2021	16/12/2021	14/01/2022	14/01/2022
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	16/12/2027	16/12/2031	14/01/2028	14/01/2032
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	non applicable
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	16/12/2026; au pair	16/12/2030; au pair	14/01/2027; au pair	non applicable
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	0,512% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 54 bps	% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 7	0,50% / 3-month Euribor + 60 bps	1,000%
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		45	46	47	48
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	FR0014008PK4	JP525021DN74	JP525021CN75	US05583JAM45 / US05584KAM09
3	Droit régissant l'instrument	français	japonais	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	750 000,00	14 900 000,00	16 400 000,00	1 000 000,00
9a.	Devise	EUR	JPY	JPY	USD
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	02/03/2022	07/07/2022	07/07/2022	19/07/2022
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	02/03/2029	07/07/2029	07/07/2032	19/07/2033
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	02/03/2028; au pair	07/07/2028; au pair	07/07/2031; au pair	19/07/2032; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,625% / 3-month Euribor + 110 bps	2% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 12%	2% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 12%	5,748% / SOFR + 286.5 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		49	50	51	52
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	AU3CB0292530	FR001400CVU9	JP525021DNC9	JP525021ENC7
3	Droit régissant l'instrument	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)	français	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle		clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	175 000,00	250 000,00	2 500 000,00	2 000 000,00
9a.	Devise	AUD	GBP	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	29/09/2022	27/09/2022	15/12/2022	15/12/2022
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	29/09/2028	27/09/2028	15/12/2028	13/12/2030
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	29/09/2027; au pair	27/09/2027; au pair	15/12/2027; au pair	13/12/2029; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	6,3424% / 3-month BBSW + 245 bps	/ SONIA Mid-Swap Rate + 217.5 bps	8% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 124 bps	% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 130 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		53	54	55	56
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021FNC4	FR001400F075	FR001400F083	US05583JAN28 / US05584KAN81
3	Droit régissant l'instrument	japonais	français	français	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle			clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	5 000 000,00	1 000 000,00	1 250 000,00	1 500 000,00
9a.	Devise	JPY	EUR	EUR	USD
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	15/12/2022	13/01/2023	13/01/2023	18/01/2023
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	15/12/2032	13/07/2028	13/01/2033	18/01/2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	non applicable	non applicable	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	15/12/2031; au pair	non applicable	non applicable	18/01/2026; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>				
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe	coupon fixe	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	1,915% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 138 bps	4,375%	4,500%	5,975% / SOFR + 210 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		57	58	59	60
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	FR001400G6Y4	FR001400I3N2	FR001400I13	JP525021EP71
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)				
3	Droit régissant l'instrument	français	français	français	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)				clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire. à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 000 000,00	400 000,00	750 000,00	44 700 000,00
9a.	Devise	EUR	GBP	EUR	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	02/03/2023	24/05/2023	14/06/2023	13/07/2023
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	02/03/2030	24/05/2029	14/06/2034	13/07/2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	02/03/2029; au pair	24/05/2028; au pair	14/06/2033; au pair	13/07/2026; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	4,625% / 3-month Euribor + 160 bps	4,75% / 3-month Euribor + 160 bps	4,75% / 3-month Euribor + 183 bps	3% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 105 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :			
		61	62	63	64
		BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
1	Émetteur	JP525021FP70	JP525021GP79	JP525021HP78	US05571AAP03/USF11494BW47
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021FP70	JP525021GP79	JP525021HP78	US05571AAP03/USF11494BW47
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	japonais	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	19 300 000,00	4 600 000,00	16 600 000,00	300 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY	USD
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	13/07/2023	13/07/2023	13/07/2023	19/10/2023
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	13/07/2029	12/07/2030	13/07/2033	19/10/2027
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	13/07/2028; au pair	12/07/2029; au pair	13/07/2032; au pair	19/10/2026; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>					
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon variable / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 1	% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 1	% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 1	SOFR + 198 bps / SOFR + 198 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

Informations quantitatives/qualitatives :				
	65	66	67	68
1 Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE	BPCE
2 Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	US05571AAQ85/USF11494BX20	US05571AAR68/USF11494BY03	US05571AAS42/USF11494BZ77	AU3CB0303717
3 Droit régissant l'instrument	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique)	Etat de Nouvelle-Galles du Sud (Australie)
3a. Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4 Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5 Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6 Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7 Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8 Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire, à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00	0,00
9 Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	1 100 000,00	1 250 000,00	1 350 000,00	100 000,00
9a. Devise	USD	USD	USD	AUD
10 Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11 Date initiale d'émission	19/10/2023	19/10/2023	19/10/2023	24/10/2023
12 Perpétuel ou daté	daté	daté	daté	daté
13 Date d'échéance initiale	19/10/2027	19/10/2029	19/10/2034	24/10/2034
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui	oui
15 Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	19/10/2026; au pair	19/10/2028; au pair	19/10/2033; au pair	24/10/2033; au pair
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
<i>Coupon ou dividende</i>				
17 Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18 Taux du coupon et indice, le cas échéant	6,612% / SOFR + 198 bps	6,714% / SOFR + 227 bps	7,003% / SOFR + 259 bps	7,6237% / 3-month BBSW + 275 bps
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non	non
20 Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non	non
22 Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé	cumulé
23 Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24 Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
25 Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
26 Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
27 Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
28 Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
29 Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
30 Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
31 Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
32 Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
33 Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34 En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
34a. Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
35 Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
36 Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet
37	sans objet	sans objet	sans objet	sans objet

		Informations quantitatives/qualitatives :		
		69	70	71
1	Émetteur	BPCE	BPCE	BPCE
2	Identifiant unique (CUSIP, ISIN ou Bloomberg pour un placement privé)	JP525021CPC6	JP525021DPC4	JP525021EPC2
3	Droit régissant l'instrument	japonais	japonais	japonais
3a.	Moyens grâce auxquels l'obligation de validité juridique du point 13 du tableau des modalités de la TLAC est remplie (pour d'autres instruments éligibles à la TLAC régis par le droit étranger)	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle	clause de bail-in dans documentation contractuelle
4	Dispositions transitoires des règles de Bâle III	Inéligible	Inéligible	Inéligible
5	Règles de Bâle III après la transition	Inéligible	Inéligible	Inéligible
6	Éligible au niveau de l'établissement/du groupe/du groupe et de l'établissement	groupe et établissement	groupe et établissement	groupe et établissement
7	Type d'instrument (les types seront spécifiés par chaque juridiction)	dette senior non préférée	dette senior non préférée	dette senior non préférée
8	Montant comptabilisé dans les fonds propres réglementaires (en milliers d'unité monétaire. à la date de déclaration la plus récente)	0,00	0,00	0,00
9	Valeur nominale de l'instrument (en milliers)	12 900 000,00	11 400 000,00	4 500 000,00
9a.	Devise	JPY	JPY	JPY
10	Rubrique comptable	passif - coût amorti	passif - coût amorti	passif - coût amorti
11	Date initiale d'émission	14/12/2023	14/12/2023	14/12/2023
12	Perpétuel ou daté	daté	daté	daté
13	Date d'échéance initiale	14/12/2027	14/12/2029	14/12/2033
14	Remboursement anticipé au gré de l'émetteur sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de contrôle	oui	oui	oui
15	Date de remboursement anticipé facultatif, dates de remboursement anticipé éventuel et montant du remboursement	14/12/2026; au pair	14/12/2028; au pair	14/12/2032; au pair
16	Dates de remboursement anticipé ultérieures, s'il y a lieu	non applicable	non applicable	non applicable
17	<i>Coupon ou dividende</i>			
17	Dividende/coupon fixe ou variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable	coupon fixe / coupon variable
18	Taux du coupon et indice, le cas échéant	3,65% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 105 bp	1,614% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 112 bps	1,985% / 1-year TONA Swap Mid-Rate + 118 bps
19	Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes	non	non	non
20	Totalement discrétionnaire, partiellement discrétionnaire ou obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
21	Existence d'un saut de rémunération ou autre incitation au remboursement	non	non	non
22	Cumulé ou non	cumulé	cumulé	cumulé
23	Convertible ou non convertible	non convertible	non convertible	non convertible
24	Si convertible, seuil(s) de déclenchement de la conversion	sans objet	sans objet	sans objet
25	Si convertible, en totalité ou en partie	sans objet	sans objet	sans objet
26	Si convertible, taux de conversion	sans objet	sans objet	sans objet
27	Si convertible, conversion obligatoire ou facultative	sans objet	sans objet	sans objet
28	Si convertible, indiquer le type d'instrument dans lequel la conversion est possible	sans objet	sans objet	sans objet
29	Si convertible, indiquer l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion se fait	sans objet	sans objet	sans objet
30	Caractéristique de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
31	Si dépréciation, seuil(s) de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
32	Si dépréciation, totale ou partielle	sans objet	sans objet	sans objet
33	Si dépréciation, permanente ou temporaire	sans objet	sans objet	sans objet
34	En cas de dépréciation temporaire, description du mécanisme de dépréciation	sans objet	sans objet	sans objet
34a.	Type de subordination	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée	Dette senior non préférée
35	Position dans la hiérarchie de subordination de la liquidation (préciser le type d'instrument immédiatement prioritaire sur l'instrument en question dans la hiérarchie des créances de l'entité juridique concernée).	Dette senior préférée	Dette senior préférée	Dette senior préférée
36	Caractéristiques de non-conformité des instruments bénéficiant des dispositions transitoires	sans objet	sans objet	sans objet
37	Le cas échéant, indiquer les caractéristiques de non-conformité	sans objet	sans objet	sans objet